

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 15 juin 1902, M. Jules-René Comte de Lamotte d'Allogny, Chambellan de Son Altesse Sérénissime, a été nommé Chef de la Maison du Prince.

Par Ordonnance du 16 du même mois, ont été nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Grand-Croix : M. le Général de division Edmond-Jean-Charles Poulleau, Commandant le 18^e corps d'armée, à Bordeaux.

Commandeurs : M. Maurice Berniquet, Préfet de la Gironde ;
M. le Docteur Louis-Paul Lande, Maire de Bordeaux.

Officiers : M. Gaston Bizos, Recteur de l'Université de Bordeaux ;
M. Francis-Emile-Célestin Morin, Chef du Service de la Marine à Bordeaux.

Chevaliers : M. Jean-Baptiste-James Veyrier-Montagnères, Maire d'Arcachon ;
M. Charles Bénard, Président de la Société d'Océanographie du golfe de Gascogne ;
M. Pierre-Théodore-Fernand Samazeuilh, Président de la Société de Géographie Commerciale de Bordeaux.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles
DE LA PRINCIPAUTÉ

La Société musicale l'*Estudiantina Monégasque*, pour clôturer la série de ses fêtes à la Condamine, organise pour la fin de ce mois dans la salle du théâtre des Variétés une soirée qui comprendra un concert et un bal avec tombola.

Avant-hier, à 4 heures, ont eu lieu les obsèques de M^{lle} Marie Lombard, sœur de M. le Ch^{er} Antoine Lombard, ancien Trésorier général. Une assistance nombreuse, composée des amis de la famille et de la plupart des fonctionnaires de la Principauté, a accompagné la défunte au cimetière de Monaco, où a eu lieu l'inhumation.
M^{lle} Lombard était âgée de 77 ans.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Erasme Rey, gérant de l'hôtel Victoria, à Monte Carlo.

M. Fulbert Aureglia, notre concitoyen, dont nous avons maintes fois relaté les récompenses obtenues, vient de subir avec succès à Paris l'examen pour l'obtention du diplôme d'architecte.

Pendant la saison d'été, les concerts donnés par la fanfare des Gardes d'honneur les premier et troisième dimanches de chaque mois, auront lieu désormais de 8 à 9 heures du soir.

De passage à Monte Carlo, le comte de B... et le comte d'O..., habitant Nice, se disposaient à rentrer vers minuit en voiture, lorsque à la hauteur du pont de Sainte-Dévote, l'un de ces messieurs, qui conduisait, fit verser l'attelage; le comte de B... en fut quitte pour la peur, mais son compagnon de route, précipité contre le rebord du trottoir, se fit de graves blessures à la tête et à la figure.

Transporté à la pharmacie Française où M. le docteur Marsan, appelé en hâte, pratiqua un premier pansement, le blessé fut conduit ensuite d'urgence à l'Hôtel-Dieu. D'après les dernières nouvelles, l'état du comte d'O... est des plus satisfaisants.

Un accident, qui fort heureusement n'a pas eu de suites graves, est arrivé dernièrement au jeune Rossi Charles, âgé de 14 ans et groom à l'hôtel de Paris; en conduisant deux dames dans l'ascenseur de l'hôtel, le jeune employé, au moment de la descente, resta accroché à la grille du palier; la fatigue le forçant à lâcher prise, il tomba sur la porte grillée de l'étage inférieur, d'où, attirée par ses cris, une femme de chambre put enfin le retirer de sa position critique. Assez sérieusement blessé dans le dos, Rossi a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Le mariage de M. Edouard Kunemann, avocat à Monaco, avec M^{lle} Ernestine Raybaudi sera célébré demain à la Cathédrale, à 11 heures du matin.

Dans ses audiences des 19 et 20 juin, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations ci-après :

D'Auriol Henri, propriétaire, demeurant à Monaco, 16 francs d'amende pour coups et blessures volontaires et injures publiques ;

Arcangioli Benoît, né à Livourne (Italie), le 29 avril 1864, coiffeur, demeurant au Carnier (Turbie), pour introduction de viande en fraude, 50 francs d'amende, confisqué la viande saisie ;

Véran Julie-Catherine, née à Sainte-Agnès (Alpes-Maritimes), le 15 juillet 1846, blanchisseuse, demeurant au Carnier (Turbie), quatre jours de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion.

POUR LES VICTIMES DE LA MARTINIQUE

Souscription ouverte sur l'initiative de M. le Consul de France et du Comité de bienfaisance de la Colonie française à Monaco.

Septième liste

MM. Louis Vialet, chef d'orchestre, 20 francs — Albert Bourdarot, 5 — Franchi, 5 — Léon Bricoux, 3 — V. Gilly, 1 — Vallad, 0,50 — Arthur Corsanego, 2 — Cristani, 1 — Asé André, 1 — Aliprandi, 1 — Alfred Caruta, 1 — Aima-

ble père, 5 — Villeneuve, 2 — Frappat, 2 — Rose, 1 — Bergin, 5 — Seigle, 1 — Marescalchi, 1 — Gennaro Cinque, 1 — P. Bini, 1 — Van Eessen, 5 — Frenz, 3 — Duclaud, 2 — A. Bouzereau, 2 — Achille Nef, 2 — Bressy, 1 — Carlo Sansoni, 5 — Sainte-Marie, 5 — A. Grasso, 1 — Garnier, 1 — Lechner, 1 — F. Capponi, 1 — Nardi, 1 — M^{lle} Juliette Thévenet, 5 — A. Tatin, 1 — Scotto, 1 — Espagnet, 1 — Castelli fils, 0,50 — Lavagne, 1 — Hurel, 2 — De Ales, 1 — Parot, 0,50 — A. Ferrari, 2 — Dorel, 5 — Gabus, 5 — A. Kieffer, 2 — A. Desvingt, 2 — Chavanne, 5 — Degoutte, 2 — Castelli père, 0,50 — Tolomei, 0,50 — Petitpas, 2 — Mechelaere, 1 — Frémy, 1 — J.-B. Allemano, 1 — G. Eisser, 2 — Michienzi, 1 — Bos-solasco, 1 — Nissotti Antoine, 0,50 — Schultz, 1 — J. Gastaud, 1 — Bonino, 1 — Blanc, 3 — Pendola, 3 — L. Cinque, 1 — L. Tassara, 1 — Seigle père, 0,50 — Claude Voiron, propriétaire du Savoy-Hôtel, 50 — Léopold Neumann, directeur, 10 — A. Szlubowski, 5 — Tabazincki, 15 — Sokoloff, 10 — Elissaieff, 10 — A. Okonel, 10 — Thévenon, 5 — Lanteri, 5 — Platonoff, 10 — Voiron et Blondeau, 10 — Gaetano Cazzaniga, 2 — Claudine Frangeon, 1 — Momège, 5 — M^{lle} Eugénie Perret, 2 — M^{lle} Rode, 2 — E. Linhardt, propriétaire de l'hôtel des Colonies, 10 — V. Poupon, 10 — D. Biscay, 5 — Gastinger, 1 — Weber, 10 — le personnel de l'hôtel de Russie, 5 — E.-M. Burgaes, 5 — Levis Mirepoix, 5 — Léontine, 0,50 — M^{me} veuve Grandjean, 2 — Cappeletti (au Louis XV), 2 — H.-J. Hall, 5 — Perrotin, 5 — Droquet, 0,50 — Thomassy, 5 — G. Cannella, 5 — L. Danatbuer, 5 — G. de Rosloff, 5 — Philippe Rostan, 1 — Paoli Ange, 1 — Faur Benoit, 1 — Humbert Calvi, 1 — M^{me} Joséphine Meier, 2 — Georges Dietrich, 1 — Louis Véran, 20 — Joseph Guizol aîné, 15 — Alexis Chêne, 10 — Eugène Bolin, 2 — Paul Girard de Angelis, 5 — M^{me} veuve Marie Mussatto, 5 — Louis Couaraze, 5 — Colombara, 10 — Auzello, 2 — Laurent Olivier, 5 — Etienne Vatrican, 2 — Epicerie Parisienne, 2 — Michel Gastaud, 5 — Veuve P. Granara, 2 — Alexandre Taffe, 10.

Total... Fr. 492,50
Montant des listes précédentes..... 17.675,65
Total général..... 18.168,15

Lettre de Paris

Paris, 22 juin 1902.

Après la première rencontre du nouveau ministère et de la Chambre, cette dernière a procédé à la vérification de ses pouvoirs et cela non sans une certaine ardeur, qui dégénéra même l'autre jour en tumulte. Il est vrai qu'il s'agissait d'une élection parisienne, celle où M. Syveton, député nationaliste triompha de M. Mesureur, député radical : des épisodes de lutte électorale surexcitèrent la discussion de cet examen et M. Bourgeois eut toutes les peines du monde à rétablir l'ordre sous la coupole du Palais Bourbon. En définitive l'enquête sur l'élection de M. Syveton a été votée. Il ne reste plus qu'à en attendre le résultat tandis que l'assemblée a définitivement réglé l'ordre et la marche de ses travaux.

En attendant les diverses interpellations, notamment celle sur l'affaire Humbert, qui pourrait bien amener des révélations inattendues, l'actualité parisienne se déplace par suite des préparatifs du couronnement de S. M. Edouard VII à Londres. A ce propos, il n'est pas sans intérêt de lire les lignes suivantes que M. Aubry consacre à la personnalité du roi d'Angleterre, dont la sympathique physionomie est d'ailleurs particulièrement connue à Paris :

« Edouard VII est, à son avènement, dans sa soixantième

année, âge plutôt mûr pour ceindre une couronne. Heureusement pour lui et pour le rôle qu'il est appelé à jouer, il n'a pas vieilli d'esprit, bien qu'au physique, en homme franc et ennemi de la dissimulation, il porte bien son âge.

« Dans toutes ses attitudes, dans ses moindres gestes il a une élégance recherchée; sa toilette, toujours simple et raffinée à la fois, atteste un homme de goût. Il a l'air d'un grand seigneur, sans toutefois en imposer. De sa personne se dégage un parfum d'essence fine, auquel se mêle une odeur de havane. Tel est, au physique, le nouveau roi d'Angleterre.

« Au moral, c'est un esprit extra-rapide, un cerveau sans cesse en ébullition, doué d'une rare faculté d'assimilation. Sa culture est plus universelle que profonde: son commerce avec les hommes d'élite de toutes catégories lui a donné une teinte de tout. Tout en dehors, il porte à l'épanchement; mais, s'il se donne, il ne se livre pas; il exprime sa pensée aussitôt que conçue et sa conversation prend, de ce fait, une allure des plus vives. Ceux qui l'entendent pour la première fois sont positivement éblouis; il séduit par son absence de morgue et par son tact exquis, impeccable, — deux qualités rares dans le Royaume-Uni.

« Il sait observer et comprendre et il dérouté l'observation des autres. Nul n'a jamais pu le pénétrer entièrement, ni s'assurer de ses préférences politiques. On est encore à savoir à quel parti il appartiendrait, s'il pouvait être d'un parti. Tous ont pu croire, en même temps, qu'ils avaient l'approbation de l'héritier du trône, même le parti républicain; mais aucun n'aurait pu en donner des preuves. Pendant quarante ans, il a fait partie de la Chambre des Lords et n'a jamais exprimé qu'un vote, et sur une question de morale sociale: la possibilité de contracter mariage avec une belle-sœur.

« D'une politesse affable envers tous, même envers les plus humbles, il oublie volontiers qui il est, à condition qu'on s'en souviennne; il est, envers les dames, d'une galanterie chevaleresque. Sa mémoire prodigieuse le sert admirablement dans ses rapports avec les hommes et lui fait tourner, pour chacun, le compliment qui va droit au cœur ».

Voilà certes un portrait intéressant et qui montre en Edouard VII une personnalité des plus remarquables.

..

Il s'est passé un fait sur lequel il convient d'attirer l'attention publique, au moins autant que sur les événements qui la captivent en ce moment.

Nous voulons parler de l'expérience du docteur Garnault, qui pas n'a craint de s'inoculer à lui-même le bacille de la tuberculose bovine, dans le but de mettre les savants d'accord sur le fait de savoir si, oui ou non, la tuberculose des bovidés se communique à l'homme: et surtout d'aviser aux moyens d'en prévenir les atteintes dans le cas de l'affirmative.

Jeune, grand, fort, plein de santé, le docteur Garnault est partisan de l'affirmative, et cependant il n'a pas hésité à s'exposer au mal.

Chaque heure qui s'écoule, maintenant, le hâte vers une maladie qui parfois pardonne difficilement. C'est d'un beau courage et d'un grand dévouement, qui honorent à la fois l'homme et le corps médical auquel il appartient.

Cette abnégation de soi aura-t-elle sa récompense? Le but poursuivi sera-t-il atteint?

A cette question nul n'était plus autorisé pour répondre que le docteur Letulle, l'homme qui a consacré sa vie à l'étude de la tuberculose, qui a à son actif des milliers de guérisons, et qui, non content de professer à l'hôpital Boucicaud, combat encore par la plume et par la parole la maladie qui fait le plus de ravages parmi les hommes.

« Je ne connais pas le docteur Garnault, a-t-il déclaré à un de nos confrères, nous déclare-t-il; tout ce que je puis dire, c'est que mon confrère est un homme courageux, qui attrapera la tuberculose et qui en guérira.

Il est courageux, car il s'expose à des mois de traitement qui peuvent être d'autant plus longs que le mal, s'il prend sur lui, peut gagner les ganglions des aisselles et se généraliser.

D'autre part, si son expérience n'est pas concluante sur le point de savoir si la tuberculose des bovidés se transmet aux individus aussi certainement qu'elle se transmet d'homme à homme, elle aura du moins l'immense avantage, par son retentissement d'apprendre une fois de plus à tous que la tuberculose est guérissable. Cela, on ne saurait jamais trop le répéter.

J'irai même plus loin et je vous dirai encore que c'est une des maladies qui sont le plus facilement guérissables.

— C'est cependant celle qui nous décime le plus.

— Vous pouvez même dire qu'elle nous atteint presque tous. Cinquante à soixante pour cent des habitants de Paris sont ou ont été tuberculeux sans s'en douter; ils se sont guéris ou se guériront également sans s'en douter. Ce

que je vous dis là, résulte des observations relevées par moi au cours de nombreuses autopsies faites sur des sujets décédés par suite d'accident, ou de toute autre maladie que la tuberculose.

— Comment se fait-il, alors, que ce mal nous décime aussi impitoyablement?

— Parce que, s'il ne fait qu'effleurer les natures robustes, il terrasse les autres; parce que, la plupart du temps, on commence à le combattre quand il est trop tard; parce que, enfin, il en coûte cher de le vaincre. Le remède est pourtant bien simple, mais malheureusement il n'est pas accessible à toutes les bourses: il faut vivre au milieu de l'air pur, dans le repos le plus absolu.

Mais revenons au cas du docteur Garnault. Que la tuberculose des bovidés ait ou n'ait pas de prise sur lui, sa courageuse expérience ne constituera qu'un cas parmi tous ceux qu'il est nécessaire de relever, pour arriver à conclure d'une façon absolument certaine que la tuberculose bovine contamine l'homme.

— Et il faudra longtemps encore pour établir cette certitude?

— Il y aura dans deux ans un nouveau congrès de la tuberculose; d'ici là, la question aura été résolue depuis longtemps.

Et, le docteur Letulle ajoute:

— Guérir la tuberculose, c'est bien; ce qui serait mieux, ce serait de la prévenir, mais il faudrait pour cela une telle réglementation qu'il en résulterait presque une révolution.

Et, mélancoliquement, il conclut:

— Il faudrait surtout davantage de solidarité entre les hommes!

S. L.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Le Congrès de l'Association britannique. — Le prochain Congrès de l'Association britannique pour l'avancement des sciences se réunira le 10 septembre prochain à Belfast sous la présidence de M. Dewar.

Les discours en assemblée générale seront prononcés par M. J. J. Thomson (sur les rayons Becquerel et la radio-activité), par M. Weldon (sur l'hérédité) et par M. Louis C. Miall (sur les moustiques).

Le système métrique aux Etats-Unis. — L'Institut américain des Ingénieurs électriciens a adopté à l'unanimité les conclusions suivantes en faveur de l'adoption du système métrique.

1° Le système métrique de poids et mesures offre de très grands avantages de par sa simplicité, sa consistance et son adaptation aux besoins quotidiens aussi bien que pour sa commodité dans tous les calculs d'ingénieur;

2° Ces avantages ont déjà été mis en évidence par l'adoption universelle du système métrique par toutes les nations civilisées, sauf la Grande-Bretagne et les Etats-Unis;

3° Toutes les unités électriques d'un usage universel, telles que volt, ampère, ohm, watt, etc., sont des unités métriques;

4° L'usage industriel de ces unités serait beaucoup facilité par l'adoption générale du système métrique.

MARINE ET COLONIES

Congrès international de navigation. — Le 9^e Congrès international de navigation se réunira à Dusseldorf, du 29 juin au 5 juillet. Comme les deux derniers Congrès de Bruxelles et de Paris, il s'occupera de la navigation intérieure et de la navigation maritime.

L'industrie maritime aux Etats-Unis. — La commission des pêches et chasses du Massachussets, dans son rapport annuel pour 1901, se préoccupe de la diminution progressive des homards et incrimine la législation actuelle à cet égard, surtout en ce qu'elle permet la destruction des adultes et empêche la reproduction. La commission préconise l'adoption d'une nouvelle législation ayant pour base les points suivants:

1° Protection des adultes. Ne prendre que les petits homards, pas les gros;

2° Protection suffisante des jeunes pour assurer la production d'un nombre convenable d'adultes;

3° Protection des homards qui n'ont pas la taille que l'expérience a montrée comme convenable pour le commerce, c'est-à-dire 150 millimètres;

4° Interdiction d'employer pour la pêche d'autres engins que ceux d'un type légal ayant un orifice tel que les homards de plus de 200 à 250 millimètres ne puissent entrer et agencés de manière à laisser échapper les homards de moins de 150 millimètres. Fixer une date à partir de laquelle tous les engins devront être conformes au type légal;

5° Etablissement de pénalités contre la possession ou la vente de homards de plus de 250 millimètres ou de moins de 150, ainsi que des engins non réglementaires.

6° Institution d'une commission gouvernementale pour coordonner les recherches à l'égard de l'histoire naturelle des homards, préparer les textes de lois relatifs et étudier les méthodes perfectionnées pour la culture artificielle du homard. M. Mead a obtenu des résultats très sérieux à cet égard à Rhode-Island.

Causerie Bibliographique

Un intéressant volume sur Victor Hugo vient de paraître, le titre en est: *Victor Hugo jugé par son siècle*, et l'auteur se nomme Tristan Legay. Nous lui empruntons ces intéressants détails relatifs à l'élection académique du grand poète:

Victor Hugo et l'Académie

Victor Hugo avait trente-neuf ans moins deux mois. Il frappait depuis cinq ans à la porte de l'Académie. Il était donc ce que les Immortels appellent un vieux candidat. Mais sa gloire était beaucoup plus vieille...

Le 7 janvier arriva. Qu'allait-il se passer? Le résultat était douteux. Les Quarante n'étaient que trente-deux. Il faudrait donc 17 voix pour être élu. Les candidats qui en avaient le plus ne comptaient que sur 14. Il fallait s'attendre à d'innombrables tours de scrutin, et l'on devait craindre un résultat négatif. Mais tous ces dangers furent bientôt écartés, grâce à un accord qui simplifia l'opération. En somme, la question, au dire de chacun, se bornait à ceci: nommer ou ne pas nommer Victor Hugo. Tous ceux qui n'étaient pas ses adversaires déclarés résolurent de voter pour lui. Les autres avaient leur candidat: M. Ancelot. M. Ancelot n'était point le premier venu. C'était un dramaturge fécond et un personnage considérable. Sa Muse était la cousine germaine de celle de M. Scribe, et, si ce dernier est vraiment le grand-père de M. Sardou, M. Ancelot est certainement son grand-oncle.

La séance ouverte, on compta les membres présents; puis M. Villemain, secrétaire perpétuel, d'une voix grave et solennelle, ordonna de faire circuler l'urne parmi les votants. Le candidat Hugo n'avait pas de chance: M. Guizot, son protecteur, retenu à la Chambre, allait sans doute arriver trop tard! Etait-ce une manœuvre de la dernière heure, une machination du « parti Joconde »? Le vote, hélas! fut terminé en quelques instants, sans que M. Guizot apparût avec son suffrage...

Néanmoins, la justice avait enfin triomphé sous la Coupole. L'auteur de la préface de *Cromwell* l'emportait par deux bulletins sur M. Ancelot; il avait atteint la majorité!

Victor Hugo nous a laissé la liste des académiciens qui votèrent pour lui et de ceux qui votèrent contre lui; c'est une des pages encore inédites de *Choses vues*. Elle fut écrite sous la dictée du maître, par M^{me} Victor Hugo, qui, sans doute, la destinait également à son ouvrage resté inachevé...

Voici ce précieux document:

Election académique du 7 janvier 1841

Pour M. VICTOR HUGO: Châteaubriand, Lamartine, Royer-Collard, Villemain, Ch. Nodier, Ph. de Ségurd, Lacretelle, Pongerville, Soumet, Mignet, Cousin, Lebrun, Dupin, Thiers, Viennet, Salvandy, Molé.

Pour M. ANCELOT: Casimir Delavigne, Scribe, Dupaty, Roger, Jouy, Jay, Brifaut, Campenon, Féletz, Droz, Etienne, Tissot, Lacuée de Cessac, Flourens, Baour-Lormian.

M. Guizot arriva après la clôture du scrutin. Il avait été retenu à la Chambre des députés où s'agitait une question de vote et accourut aussitôt pour donner sa voix à Victor Hugo. Il était trop tard.

Au lendemain de l'élection, le spirituel « Vicomte de Launay » (lisez: M^{me} de Girardin) remplissait, avec la

grande nouvelle, quatre colonnes de la *Presse*. On retrouve là l'écho le plus fidèle de l'événement et de tout le bruit qui l'accompagna. Voici le passage le plus curieux de cette chronique :

« On attribue à M. Dupin un mot dont nous ne garantissons pas l'exactitude, bien qu'il lui ressemble assez. Le jour où M. Hugo serait allé lui rendre visite, Dupin aurait dit :

» — Il y a deux Académies : une petite et une grande. Vous avez pour vous toute la grande. Quant à moi, je ne dis jamais mon vote.

» — Prenez garde, vous venez de me le dire, aurait répondu M. Hugo.

» Cette nomination a été un événement pour toute la société de Paris ; chacun s'abordait en se demandant :

» — Eh bien ! Hugo est-il nommé ?

» Car il est vrai de dire que M. Hugo n'avait d'opposants que dans l'Académie...

» On nous envoie ce quatrain anonyme :

» Pleins de gloire en dépit de cent rivaux perfides,
» Tous deux en même temps ils ont atteint le but.
» Lorsque Napoléon demeure aux Invalides,
» Victor Hugo peut bien entrer à l'Institut. »

Suivant M. Barbon, Victor Hugo aurait aussi reçu ce quatrain, sous pli cacheté, le jour de son élection.

TRISTAN LEGAY.

VARIÉTÉS

M. Frédéric Passy et l'avenir de l'Arbitrage

A la mairie de Neuilly-Paris et à l'Institut de France, on vient de fêter brillamment la quatre-vingtième année de M. Frédéric Passy dont nous avons admiré naguère, au Congrès de la Paix de Monaco, la verte et magnifique vieillesse. A cette occasion, nous sommes heureux de reproduire le bel article suivant que ce solide et vaillant champion de la solidarité humaine consacre, dans le dernier numéro de *l'Européen*, à « l'Avenir de l'Arbitrage » :

On me demande ce que je pense de l'avenir de l'arbitrage ; et on me demande de le dire en trois ou quatre pages. La réponse, dans ces conditions surtout, n'est pas facile. Je vais essayer toutefois de la donner.

Et d'abord, l'arbitrage a-t-il un avenir ?

On avait fondé sur lui de grandes espérances ; on a rencontré de grandes déceptions. La Conférence de La Haye semblait être l'ouverture d'une ère nouvelle. Elle allait, disait-on, en réduisant les charges militaires, faire entrer définitivement dans le Droit international la pratique des solutions juridiques et en régler la procédure. On sait ce qui a suivi et combien vains ont été, pour prévenir de nouveaux conflits ou pour y mettre un terme, les appels à l'imparfaite juridiction de la cour établie par les plénipotentiaires. Ce n'est pas la consécration de l'arbitrage ; c'est sa condamnation, disent les sceptiques, qui a été prononcée à La Haye.

Les sceptiques ont tort.

La Conférence de La Haye n'a point tenu, cela est trop évident, ce que l'on avait attendu d'elle. Mais, d'une part, on s'était plu à lui demander ce qu'elle ne pouvait raisonnablement donner.

Ce n'est pas en un jour, fût-ce par les déclarations les plus solennelles, que l'on peut changer les habitudes, non plus que les idées et les sentiments des nations ou de leurs membres.

C'est, d'autre part, que, dans la constitution et le fonctionnement de la Conférence, des erreurs ou des fautes ont été commises. Les plénipotentiaires — à bonne intention sans nul doute — n'ont pas eu tous une vue assez nette de la grandeur de leur œuvre et une foi suffisante dans l'efficacité de leurs décisions. Ils ont craint, en allant trop droit au but, de se voir abandonnés en route. Si vous insistez, leur a-t-on dit, pour que la Conférence soit ouverte sans exclusion à tous ceux qui voudront y prendre part, et, si pour faire adopter l'arbitrage, vous voulez en faire la loi générale et obligatoire de tous, vous risquez de provoquer l'avortement de la généreuse tentative à laquelle vous êtes appelés à coopérer, en empêchant, dès le début, la constitution de la réunion, ou d'amener plus tard le retrait éclatant de certains de ses membres.

Peut-être. Et le scandale eût été grand. Mais il n'aurait pas été sans quelque enseignement. On aurait su au moins à quoi s'en tenir sur les véritables sentiments des uns et des autres, et tout équivoque eût été impossible. On aurait évité aussi de fournir en quelque sorte des excuses à la persistance des vieux errements de la politique que l'on voulait condamner. Ce n'est pas la première fois, hélas ! que pareilles fautes ont tourné contre les intentions de ceux qui les ont commises.

Lorsque, voici cent vingt-cinq ans, la jeune République des Etats-Unis se constitua, l'esclavage n'existait, à l'état en quelque sorte exceptionnel, que sur deux ou trois points de la nouvelle confédération, et bien petit était le nombre des noirs qui s'y trouvaient soumis. On crut, en évitant de le proscrire, ne faire, pour ne point mécontenter quelques intéressés, qu'une concession sans importance. La tache s'est étendue ; la lèpre, qu'il eût été facile de faire disparaître, a envahi d'autres colonies, et *l'institution particulière* a fini par devenir une institution si générale que, là même où la servitude n'existait point, la propriété du maître suivait impitoyablement les malheureux qui croyaient s'en être affranchis par la fuite. Si bien, ou plutôt si mal, que, près d'un siècle plus tard, il a fallu, pour extirper la peste qu'un peu d'énergie aurait aisément et facilement supprimée au début, des flots de sang et des flots d'or ; et qu'aujourd'hui encore, après la crise terrible de la sécession, la question noire demeure une des difficultés de la grande société américaine.

On a reculé de même à La Haye. On a cru éviter les difficultés en les ajournant. Et, dans la crainte de se priver du concours de telle ou telle des hautes parties contractantes, on s'est résigné à se contenter de demi-mesures. Et, dès le lendemain, — mais il était déjà trop tard — on s'est trouvé condamné, par les termes mêmes de ses propres déclarations, à l'impuissance.

Oui, cela est vrai ; et il est permis de penser qu'en cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, la prudence diplomatique n'a pas été précisément de la clairvoyance, et qu'une occasion exceptionnelle a été manquée, de faire vers l'affermissement de la concorde internationale un pas décisif.

Mais ce n'est pas à dire qu'un grand effort n'ait été accompli et que rien n'en soit resté. Un bon exemple a été donné, et donné de haut. Un cri d'alarme a été poussé, et poussé avec autorité comme avec éclat. Un engagement a été solennellement pris, et le monde en a pris acte. Une grande espérance a traversé la terre.

Malgré nous, vers le ciel, il faut lever les yeux, a dit, dans des vers célèbres, Alfred de Musset.

Malgré vous, politique de la vieille école, adorateurs de la force et sceptiques du droit, oui, malgré vous, il faut lever les yeux vers la paix, c'est-à-dire vers les moyens qui la peuvent procurer et conserver : vers l'arbitrage, vers la médiation, vers la justice, la liberté, le respect mutuel et la solidarité dans le travail et dans l'échange. Car les peuples ont appris de vous-mêmes, de vos paroles, sinon de vos actes encore, après l'avoir appris à leur dépens par les divisions dans lesquelles vous les avez jetés, par quelles considérations d'intérêt, non moins que de morale, ils doivent détester la guerre ; et combien, le jour où vous voudrez sérieusement vous y prêter, il sera aisé, la plupart du temps, de la prévenir ou de l'apaiser.

Aussi voyez à quel point, pour une guerre qui se passe à l'autre extrémité du globe, et dans laquelle, à ce qu'il semble, les peuples du continent européen et ceux du continent américain ne sont aucunement engagés, l'opinion, sur toute la surface de ces deux continents, s'est émue ? C'est que partout n'en déplaît aux hommes d'Etat à courte vue et aux patriotes à rebours qui se sont obstinés à déclarer tout recours à l'arbitrage ou à la médiation inadmissible, on sent, on sait, on voit que rien n'eût été plus aisé, plus naturel et plus honorable que de prévenir, par un arrangement avantageux aux deux parties, cette guerre monstrueuse.

Et c'est aussi qu'à cette heure, avec les moyens d'information et de communication qui ont fait disparaître devant nous, en quelque sorte, l'espace et le temps, tout ce qui se passe sur un point quelconque de notre séjour, se passe à notre porte, sous nos fenêtres, et qu'à la lettre nous voyons de nos yeux, nous entendons de nos oreilles l'horreur et le bruit des champs de bataille, nous assis-

tons à l'agonie des mourants, nous sentons la chaleur des incendies et nous respirons l'odeur des charniers. Et, cela étant, le dégoût nous saisit, et nous ne nous contentons plus de maudire, comme autrefois quelque sages, du sein de notre apparente sécurité, la tourmente qui sévit au loin ; nous la repoussons comme une honte dont nous avons notre part et comme un danger dont nous redoutons l'approche.

Le monde ne veut plus de la guerre, et il le prouve. Car, pendant que là-bas, vers l'extrémité de l'Afrique, on nous montre, comme une preuve de l'impuissance éternelle de nos efforts, le monstre déchaîné dans toute sa fureur, ailleurs, au sud et au centre de l'Amérique, nous le voyons enchaîné et muselé ; la République Argentine et la République du Chili, déjà presque engagées par de premières démonstrations, ont la sagesse de se ressaisir et confient à l'arbitrage d'un souverain étranger le jugement de leur différend ; le Congrès Panaméricain de Mexico adopte pour le nouveau monde les résolutions votées à La Haye, et le code du droit international compte une victoire de plus.

Qu'est-ce à dire, sinon qu'en dépit de ses retours offensifs, et par ces retours mêmes, la guerre se discrédite et recule ?

Elle n'est point supprimée — le sera-t-elle jamais complètement ? — mais elle n'a plus le champ libre. Lorsque la mer, après avoir atteint sa plus grande hauteur, commence à descendre, quelquefois, du sein de la masse qui se retire, une vague plus forte lance encore exceptionnellement son écume assez loin sur le rivage pour faire croire un instant qu'elle remonte. Elle descend pourtant ; et ce flot exceptionnel n'est qu'un dernier effort contre la force qui la ramène en arrière. C'est à ce point qu'en est la guerre. Après avoir, pendant le cours du siècle qui vient de finir, couvert à plus d'une reprise de sa marée sanglante les plages que s'épuisaient à féconder le travail et la paix, elle les quitte, peu à peu sans doute et à regret, mais elle les quitte. Et elle a beau, en les quittant, lancer encore sur le monde comme une protestation et un défi, quelques-uns de ses flots les plus furieux, elle baisse, et c'est en vain qu'elle cherche à regagner le terrain perdu. L'avenir, si nous savons le vouloir, n'est plus à la guerre, à la division et à la haine : il est à la paix, au travail et à l'arbitrage. Au lieu de ravager la terre en se la disputant, les peuples sont en train d'apprendre à la féconder les uns pour les autres. Le commerce, ce grand conquérant qui ne coûte ni larmes ni sang, fera pour chacun, en lui rendant accessibles toutes les richesses éparses dans les régions les plus diverses, la conquête pacifique et bienfaisante du globe entier. Les pacifiques, comme l'a dit l'Évangile, posséderont la Terre :

Pacifi hereditabunt terram.

FRÉDÉRIC PASSY,
Membre de l'Institut
président de Société française
pour l'Arbitrage entre Nations.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 15 au 22 Juin 1902

ONEGLIA, yacht, à voiles, <i>Folletto</i> , monég., c. Barral,	sur lest.
MARSEILLE, b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Sammartin,	briq., chaux.
CANNES, b. <i>Tante</i> , fr., c. Caisson,	sable.
— b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Marcelle</i> , fr., c. Ballet,	—
— b. <i>Jalousie</i> , fr., c. Launo,	—
SANTO-STEFANO, b. <i>Angelo-Padre</i> , it., c. De Dominici,	charbon.

Départs du 15 au 22 Juin 1902

SAINT-TROPEZ, b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Sammartin,	sur lest.
CANNES, b. <i>Tante</i> , fr., c. Caisson,	—
— b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Jalousie</i> , fr., c. Launo,	—
— b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Marcelle</i> , fr., c. Ballet,	—
SANTO-STEFANO, bal. <i>Ciro-Medico</i> , it., c. Salvatore,	—

Les familles RINJOU et CLÉMENT, remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu s'associer à leur douleur en assistant aux obsèques de

Monsieur Jean-François RINJOU

et les informant en même temps qu'une messe pour le repos de son âme sera dite lundi prochain, 30 juin, à 8 heures du matin, à l'Eglise Saint-Charles à Monte Carlo.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur **Fortuné GAUTIER** sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le **30 juin courant**, à 2 heures et demie de l'après-midi, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

Étude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE VOLONTAIRE

Le jeudi 3 juin 1902, à 9 heures du matin, sur la place d'Armées, à la Condamine, Monaco, il sera procédé à la vente d'une quantité de chaussures, pour hommes, dames et enfants, ainsi que de divers coupons de taffetas et une statuette en porcelaine ancienne.

Au comptant, 5 p. % en sus des enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Étude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, du Milieu, 30

VENTE SUR SAISIE

Le jeudi 26 juin courant, à 2 heures de l'après-midi et jours suivants, dans un magasin dépendant de la villa des Lauriers, sise à Monte Carlo, boulevard du Nord, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de diverses marchandises et d'objets mobiliers consistant en : jouets, photographies, papeterie et articles de bureau, — comptoir, vitrines, chaises, etc., etc.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

Charles TOBON.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

VILLES D'EAUX

Billets d'aller et retour collectifs

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., sous condition d'effectuer un parcours simple minimum de 150 kilomètres, aux familles d'au moins quatre personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, valables 33 jours, pour les stations thermales suivantes : Aix-en-Provence, Aix-les-Bains, (Aix-les-Bains, Marlioz), Baume-les-Dames (Guillou), Besançon, Bourbon-Lancy, Carpentras (Montbrun), Cette (Balaruc), Chambéry (Challes), Charbonnières, Clermont-Ferrand (Royat), Coudes (Sainte-Nectaire), Digne, Divonne-les-Bains, Euzet-les-Bains, Evian-les-Bains (Amphion), Genève (Champel), Grenoble (Uriage), Groisy-le-Plot-la-Caille, la Bastide-Saint-Laurent-les-Bains, Le Fayet-Saint-Gervais, Lepin-lac-d'Aiguebelette (La Bauche), Lons-le-Saunier, Manosque (Gréoulx), Menthon (lac d'Annecy), Montélimar (Bondonneau), Montpellier (Palavas), Montrond (Montrond-Geyser), Moulins (Bourbon-l'Archambault), Moutiers-Salins (Salins-Brides), Pontcharra-sur-Bréda (Alleverd), Pougues-les-Eaux, Rémilly (Saint-Honoré-les-Bains), Riom (Châtelguyou, Châteauneuf), Roanne (Saint-Alban), Sail-sous-Couzan, Saint-Georges-de-Commiers (La Motte-les-Bains), Saint-Julien-de-Cassagnas (les Fumades), Saint-Martin-Sail-les-Bains, Salins (Jura), Santenay, Sarriens-Montmirail, Sauve (Fonsange-les-Bains), Thonon-les-Bains, Vals-les-Bains-Labégude, Vandenesse-Saint-Honoré-les-Bains, Vichy (Vichy-Cusset), Villefort (Bagnols).

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six billets simples ordinaires (pour les trois premières personnes) le prix d'un billet simple pour la quatrième personne, la moitié de ce prix pour la cinquième et chacune des suivantes.

Arrêts facultatifs. Faire la demande de billet quatre jours au moins à l'avance à la gare où le voyage doit être commencé.

HOUSE AGENT
Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE.

ASSURANCES

Auguste CARLÈS

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C^e Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

Compagnie d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature.

Assurances maritimes; transports-valeurs.

POLICES: Collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assurances des sapeurs-pompiers.

Polices spéciales individuelles contre les accidents de toute nature. Assurances vélocipédique et de chasse.

Assurances contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier.

Assurances des accidents causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécanique.

LLOYD NÉERLANDAIS

La plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs.

Contre le vol, précédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc.

Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

AGENT POUR LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

J.-B. FARAUT

4, rue des Açores (Jardin de Millo)

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

Boulevard de l'Ouest (Pont de Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S'-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine

et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo

LA « MUTUAL LIFE »

C^{ie} d'Assurances sur la Vie et de Rentes viagères

fondée à New-York en 1843

sous le contrôle du Gouvernement.

LA PLUS RICHE ET LA PLUS IMPORTANTE DU MONDE ENTIER

RICHARD A. Mc CURDY, Président

Direction Générale pour la France : 20, boulevard Montmartre, Paris

529 millions de bénéfices distribués aux Assurés

Garantie : 1 MILLIARD 687 MILLIONS

Emmanuel TREGLIA, seul agent général autorisé dans la Principauté

S'adresser rue Saige ou 12 et 14, rue Caroline

MONACO-CONDAMINE

BOIS ET CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa — Monte Carlo

TÉLÉPHONE

AMEUBLEMENTS & TENTURES

INSTALLATIONS A FORFAIT

Etoffes, laines, crins animal et végétal, duvets

RÉPARATIONS DE MEUBLES



EUGÈNE VÉRAN

Monaco - Villa Baron, boulevard de l'Ouest - Condamine

PRIX MODÉRÉS

Messieurs les Voyageurs peuvent se procurer dans les gares et les librairies les Recueils suivants, publications officielles des chemins de fer, paraissant depuis quarante-cinq ans, avec le concours des Compagnies :

L'Indicateur-Chaix (paraissant toutes les semaines) avec cartes.....Fr. » 75

Livret-Chaix continental (mensuel) :

1^{er} vol., réseaux français, avec huit cartes..... 1 50

2^e vol., services étrangers, avec carte coloriée..... 2 »

Livret-Chaix spécial de chaque réseau (mensuel) avec carte..... » 40

Livret-Chaix de Voyages circulaires de chaque réseau avec cartes, plans et gravures..... » 30

Livret de l'Algérie et de la Tunisie (mensuel) avec carte coloriée..... » 50

Livret spécial des environs de Paris (mensuel) avec sept cartes..... » 25

Livret de la banlieue avec carte... Ouest..... » 10

Est..... » 10

Livret des Rues de Paris (Omnibus, Tramways et Théâtres) avec plan de Paris et plans numérotés des Théâtres..... 2 »

Imprimerie de Monaco — 1902

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Juin	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
	16	755.5	755.2	755.5	754.8	756.0	18.0	19.2	20.1	18.6				18.2	71
17	756.0	755.2	755.0	754.6	756.3	18.0	18.3	18.2	17.8	17.6	72	id.	Couvert, pluie.		
18	756.1	756.0	755.8	755.6	755.5	20.0	25.5	20.2	19.5	18.0	74	id.	Beau.		
19	756.0	757.1	755.8	756.0	755.7	22.0	20.3	19.8	19.2	19.0	77	id.	Couvert.		
20	756.0	755.6	755.0	754.5	755.0	17.0	12.2	18.0	17.6	17.7	79	Sud faible.	Nuageux, pluie.		
21	756.5	757.0	758.1	758.0	758.2	20.8	20.9	19.5	19.0	19.0	80	Nord faible.	Beau.		
22	760.0	761.2	761.0	761.3	761.5	21.5	22.0	20.8	20.9	19.0	88	id.	id.		
DATES		16	17	18	19	20	21	22							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima.	20.4	18.7	21.0	20.5	18.8	21.0	22.7						
		Minima.	18.0	17.0	17.4	18.5	16.9	18.6	19.0						

Pluie tombée: 20mm 2